CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La SVV JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS est une société de ventes volontaires régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS agit comme mandataire du vendeur. Le commissaire-priseur n'est pas partie au contrat de vente qui unit exclusivement le vendeur et l'adjudicataire. Les ventes aux enchères organisées par la SVV JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS sont soumises aux présentes conditions :

Exposition

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens lors des expositions. Un rapport sur l'état de conservation des lots peut être fourni à titre indicatif uniquement. Celui-ci est fonction des connaissances artistiques et scientifiques à la date de la vente, les indications données sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou incident affectant le lot étant exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel.

Le rapport d'état ne saurait donc entraîner la responsabilité de JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis l'examen de l'objet.

Expertise

Les mentions figurant au catalogue sont établies par la Maison de Ventes et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications orales et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente.

Les attributions à un artiste donné, émises dans le catalogue, ne sont pas des données objectives et immuables : elles reflètent notre analyse et l'opinion majoritaire chez les spécialistes au moment où le catalogue est mis sous presse.

Les dimensions, les poids et les estimations ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression. Les restaurations d'usage, tel que le marouflage ou rentoilage des peintures, sont considérées comme des mesures conservatoires.

L'absence de mention d'état au catalogue n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut.

Les pierres précieuses et fines peuvent faire l'objet de traitements destinés à les mettre en valeur. Ces traitements sont traditionnellement admis par le marché international du bijou. Les pierres présentées sans certificat sont présentées sans garantie quant à un éventuel traitement. Il est précisé que l'origine des pierres et la qualité reflète l'opinion du laboratoire qui émet le certificat. Ceci ne saurait engager la responsabilité JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS et de l'expert. Le poids des pierres et les mesures sont donnés à titre indicatif.

Retrait des lots par le vendeur

En cas de retrait d'un objet avant la vente par un déposant et après la parution du catalogue ou,

en cas de modification du prix de réserve rendant impossible la mise en vente immédiate de l'objet, le vendeur sera tenu de verser à la SVV JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS à titre de dédommagement les honoraires acheteur et vendeur calculés sur la base de l'estimation médiane indiquée au catalogue. La remise de l'objet retiré de la vente sera suspendue au règlement desdits honoraires. En l'absence de règlement, l'objet sera à nouveau présenté à la vente selon les termes de la réquisition de vente initiale.

Règlement de la vente

La vente est faite au comptant et conduite en euros : toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur, et de tout impôt ou taxe qui pourrait être éligible. L'acheteur doit justifier son identité et ses références bancaires. L'acheteur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de mandataire pour le compte d'un tiers acceptée par JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS.

L'acheteur ne devient propriétaire du bien adjugé qu'à compter du règlement intégral et effectif à JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS. Dès l'adjudication prononcée, les objets adjugés sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

En cas de défaut de paiement, JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance et de l'exclure de ses ventes futures. Ce dernier s'expose à une procédure de recouvrement judiciaire dont il aura à acquitter les frais, en supplément de son bordereau.

Frais de vente

Les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication, par lot et par tranche, les frais et taxes suivants : 24% TTC (honoraires de 20% HT + 20% de TVA sur les honoraires) L'adjudicataire pourra s'acquitter du paiement par les moyens suivants :

- en espèces dans la limite de 1 000 €
- par virement bancaire en €
- par carte bancaire

Ordres d'achat et demandes de téléphone

Les ordres d'achat et demandes de lignes téléphoniques devront être transmises par écrit accompagnées :

- Des coordonnées de l'établissement bancaire (RIB/IBAN)
- D'une copie d'une pièce d'identité de l'enchérisseur

Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, le premier arrivé aura la préférence.

JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement ou en cas d'erreur ou d'omission relatives à la réception des demandes.

Toute demande de ligne téléphonique implique que le demandeur est preneur à l'estimation basse.

Enchères en direct avec www.interencheres-live.com

Pour enchérir en ligne pendant la vente, il est nécessaire de s'inscrire sur www.interencheres-live.com et d' effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'ordre d'achat.

Ce service est facturé : 3% de frais additionnels

Ordres d'achat secrets avec www.interencheres-live.com

Les enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite fixée par l'enchérisseur. En cas d'adjudication, JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS est autorisé à utiliser l'empreinte de carte bancaire enregistrée pour procéder au paiement, frais compris.

Ce service est facturé : 3% de frais additionnels

Prix de réserve

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aura été stipulé avec le vendeur, JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS se réserve le droit de porter les enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche, le vendeur ne sera pas admis à porter luimême des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne peut être supérieur à l'estimation basse figurant au catalogue.

Double enchère

Dans l'hypothèse où deux enchérisseurs auraient portés en même temps leurs enchères par la voix, le geste ou par téléphone, et réclament le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera remis immédiatement remis en vente, les enchères étant rouvertes pour le public.

Enlèvement des achats

Aucun lot vendu ne sera remis avant le paiement de l'intégralité des sommes dues. Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

Pour l'enlèvement des lots qui n'ont pas été retirés le jour de la vente, il est conseillé de contacter préalablement la SVV JAKOBOWICZ & ASSOCIÉS au 01 64 37 02 12. Le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Envoi des lots

À la demande des acheteurs, nous acceptons d'envoyer à leur charge les lots acquis, si nous jugeons l'opération raisonnable. L'étude dégage toute responsabilité quant à leur état à la livraison.